

Yves Chevrel

## LES TRADUCTIONS : UN PATRIMOINE LITTÉRAIRE?

**E**n décidant de consacrer son Colloque de 1996 aux problèmes de la traduction, la Société d'Histoire littéraire de la France prenait le risque d'ouvrir un dossier difficile en abordant de front des questions demeurées jusqu'alors relativement à l'arrière-plan de ses préoccupations. Elle a cru devoir augmenter encore ce risque en confiant l'organisation de cette rencontre à un comparatiste, qui n'a pas craint de souligner au moins un des paradoxes du domaine d'investigation proposé en plaçant le Colloque sous la mise en relation – sous forme de question, il est vrai – de deux termes qui peuvent sembler antinomiques : traduction/patrimoine.

Les œuvres traduites, ou certaines œuvres traduites – étant entendu d'emblée qu'il s'agit ici d'œuvres dont la langue-cible est le français – sont-elles donc susceptibles de faire partie d'un patrimoine qualifié de littéraire, c'est-à-dire constitué *a priori* par l'ensemble des œuvres, écrites en français, dont la *R. H. L. F.*, depuis plus de cent ans, explore les conditions d'existence et d'évaluation? Ce n'est certes par la première fois qu'il sera question de traduction dans la série des travaux publiés dans la revue, mais l'originalité, sinon la nouveauté, du questionnement réside peut-être effectivement dans le rapprochement entre la notion de «patrimoine», qui suppose normalement un bien recueilli auprès de membres de sa propre famille, et celle de «traduction», qui implique une origine étrangère, un objet qui vient d'ailleurs. On ajoutera que, quelle que soit la définition qu'on souhaite donner des termes «littérature», «littéraire», il paraît acquis que la qualité de la langue d'une œuvre, sa qualité originale et originelle, est un élément déterminant du jugement à porter sur elle.

Est-il de plus téméraire de remarquer que la France n'est pas, jusqu'à ce jour, un pays de grande tradition «traductrice», si on met en regard la pratique de pays voisins comme l'Allemagne ou l'Italie? Certes, à la Renaissance beaucoup a été fait ou mis en chantier – le travail de Jacques Amyot demeure un repère essentiel –, mais il est bien connu que nous n'avons pas l'équivalent, pour la *Bible*, d'une version fondatrice comme celle de Luther pour les pays germaniques ou celle du roi Jacques pour les pays de langue anglaise; nous n'avons

## LES TRADUCTIONS : UN PATRIMOINE LITTÉRAIRE?

pas non plus de traduction «canonique» du *Quichotte*, de Shakespeare, de Strindberg, à la différence de nos voisins allemands. Et si Baudelaire et Mallarmé ont réussi à franciser E. A. Poe et à lui donner un statut rare dans nos lettres, le rôle joué en France par des écrivains comme E. T. A. Hoffmann, F. Dostoïevski, L. N. Tolstoï, H. Ibsen n'a dans l'ensemble guère apporté de renom à leurs premiers traducteurs respectifs – quand ces derniers ne font pas l'objet de critiques acerbes, parfois fondées, mais parfois aussi exprimées par des gens qui ne connaissent pas nécessairement la langue-source.

Les traductions existent; elles sont un mode normal d'accès aux littératures dont on ne connaît pas la langue; elles sont nécessaires. Tout le monde, sans doute, accordera ces trois propositions. Mais beaucoup ajouteront aussitôt : elles sont nécessaires, mais comme un mal peut parfois être dit nécessaire, et les traductions sont un mal de cette espèce. Est-ce bien sûr?

Une œuvre traduite est incontestablement une œuvre *déplacée*, et il n'est pas illégitime de donner à l'adjectif la valeur qu'il prend dans l'expression, que notre siècle a cru devoir inventer, de «personnes déplacées». Une œuvre traduite est venue de sa patrie d'origine, où elle peut d'ailleurs légitimement espérer prendre place dans le patrimoine littéraire, et cette œuvre va devoir trouver une *place* dans ce qui peut devenir sa nouvelle patrie; un des sens usuels de ce mot, *place* (fonction, charge, emploi), incite alors à se demander si cette œuvre est éventuellement en état de *travailler* dans et pour son pays d'accueil : l'œuvre *déplacée* n'a-t-elle pas vocation à devenir une véritable œuvre *immigrée*? Si on accepte ce langage métaphorique, ne doit-on pas en même temps convenir que la société d'accueil, ou ses autorités représentatives, se voient parfois confrontées à de véritables «problèmes de l'immigration»? L'interdiction des livres étrangers est une pratique dont il existe de nombreux exemples, et l'œuvre déplacée devient facilement une œuvre *proscrite*...

Sans qu'on aille jusqu'à de telles extrémités, la méfiance est souvent de règle quand il est question d'introduire ou d'accepter telle ou telle œuvre venue d'ailleurs; il n'est pas rare de lire des remarques de critiques littéraires mettant en doute l'intérêt de telle traduction : s'imposait-elle? Si elle ne paraît pas s'imposer à leurs yeux, c'est en général soit parce que

l'ouvrage traduit est jugé médiocre, soit parce que le pays d'accueil possède aussi bien, c'est-à-dire mieux – puisque c'est une œuvre originale. On connaît la bataille menée contre Ibsen en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sous le prétexte que le dramaturge norvégien ne serait, en fait, que la somme des talents d'Alexandre Dumas fils et de George Sand réunis...

Mais l'argument le plus souvent utilisé dans la condamnation portée contre les œuvres traduites, et le plus décisif au point que, si on l'accepte, ce Colloque n'a pas de raison d'être, est qu'on ne saurait apprécier une œuvre que dans sa langue originale, et qu'une traduction n'est que de la fausse monnaie.

Il est vrai que toute interrogation sur le statut d'une œuvre en traduction devrait commencer par la reconnaissance qu'il s'agit bien d'une traduction. C'est en principe, depuis quelques décennies au moins, une opération aisée, et Claude Pichois a d'autant plus raison de s'étonner de la «désinvolture» avec laquelle certains critiques utilisent des auteurs étrangers : «Gaston Bachelard utilisait une traduction de Jean-Paul Richter sans se demander s'il lisait et faisait lire du Philarète Chasles ou du Jean-Paul»<sup>1</sup>. Mais est-il absolument sûr que tel lecteur d'un ouvrage publié en collection de poche soit bien au fait de la langue dans laquelle l'ouvrage a été d'abord rédigé? Certaines maisons d'édition affichent au contraire clairement qu'il s'agit d'une «Bibliothèque étrangère» ou des «Chefs-d'œuvre du théâtre étranger»; mais quand, pour identifier sans doute plus nettement une provenance extérieure, une collection s'inscrit sous la rubrique «Littérature d'étranges pays»<sup>2</sup>, on voit poindre une nouvelle difficulté, liée au fait que les œuvres ainsi présentées prennent d'emblée place dans une sorte de ghetto, risquant de devenir des œuvres *reléguées*.

L'œuvre en traduction paraît toutefois exposée à de plus graves périls que ceux qui l'exposent à être proscrite ou reléguée : n'est-elle pas d'abord et avant tout une œuvre *trahie*? Une livraison entière de la *R. H. L. F.* ne suffirait probablement pas à établir simplement la bibliographie des études, déjà réalisées, dévoilant les faiblesses, les insuffisances, les fautes

---

<sup>1</sup> C. Pichois, «De l'histoire littéraire», *R. H. L. F.* (1995), Supplément au n° 6-95 (Colloque du Centenaire), p. 27.

<sup>2</sup> Titre d'une collection des Publications orientalistes de France.

## LES TRADUCTIONS : UN PATRIMOINE LITTÉRAIRE?

de traductions françaises d'œuvres littéraires étrangères, et concluant volontiers à l'impossibilité d'aboutir à une bonne traduction, voire à toute traduction.

Ces critiques, souvent impitoyables, sont, elles aussi, nécessaires. Elles rappellent, si besoin est, qu'une langue est une réalité vivante, et que traduire, c'est écrire, c'est créer, tout autant que conserver. Ce dernier verbe, pourtant, n'est pas de ceux dont l'occurrence est négligeable quand il s'agit de traduction. Il est un traducteur qui, à lui seul, infirmerait la remarque téméraire avancée plus haut à propos de la faiblesse de la tradition «traductrice» de la France : Antoine Galland, à qui la littérature française et la littérature européenne doivent ce «chef-d'œuvre invisible» que sont *Les Mille et Une Nuits*. N'est-ce pas aussi grâce à une traduction allemande retraduite en français que, pendant longtemps, les lecteurs de Diderot ont eu accès au *Neveu de Rameau*? Et ne venons-nous pas d'apprendre<sup>3</sup> qu'un ouvrage du jeune Frédéric Sauser, *La Légende de Novgorod*, dont l'existence même était mise en doute, avait été retrouvé, en version russe, chez un antiquaire de Sofia? Une œuvre traduite peut aussi avoir le statut d'œuvre *réfugiée*...

Les traducteurs ont de lourdes et de belles responsabilités. Ceux qui sont présents à ce Colloque – aussi bien ceux dont on examinera les productions que les intervenants qui sont (aussi) traducteurs – ont normalement entrepris leur tâche par plaisir, parce qu'ils aimaient les œuvres qu'ils ont lues dans l'original, par nécessité aussi, parce qu'ils estimaient utile, voire indispensable, de faire partager leur intérêt : ils se sont adressés à un public, à cette catégorie d'acteurs de la vie littéraire d'un pays dont la recherche en littérature souligne désormais l'importance : les lecteurs.

Si les études de traductologie ont pris, depuis une quarantaine d'années, un réel tournant, c'est en effet en grande partie parce que les problématiques envisagées ont débordé l'intérêt porté jusqu'alors de façon trop exclusive aux processus de transposition linguistique. Il n'est pas possible de nommer tous ceux qui, depuis la petite étude de Georges Mounin, *Les*

---

<sup>3</sup> Valérie Cadet, «Blaise Cendrars et la légende retrouvée de Novgorod», *Le Monde*, 19 novembre 1996, p. 1.

*Belles Infidèles*, qui a fait date lors de sa publication en 1955<sup>4</sup>, ont apporté leur contribution à l'exploration et à la clarification de ce vaste domaine de recherches que constitue la réception des littératures étrangères en France. Il est frappant de constater que ces travaux, auxquels les chercheurs allemands, belges, néerlandais, entre autres, ont donné des impulsions décisives, replacent les traductions dans un large contexte culturel et littéraire qui permet de les questionner de façon véritablement féconde : quelle est leur fonction, à un moment donné, dans un système littéraire donné? À partir de là, toutes les questions qu'on pose à un texte littéraire, et notamment celles qui touchent à sa qualité même du texte littéraire, peuvent être formulées ou reformulées.

Un exemple, parmi d'autres, est offert par l'étude, rédigée dans des conditions d'extrême urgence par son auteur, Antoine Berman, *Pour un critique des traductions : John Donne*<sup>5</sup>. Les pages qu'il y consacre au «projet d'une critique "productive"» des traductions offrent large matière à réflexion et proposent quelques repères pour une véritable méthodologie de la lecture des œuvres en traduction.

Les travaux d'A. Berman<sup>6</sup> sont de ceux qui méritent pleinement d'être appelés stimulants. Ils rappellent aussi que la réflexion sur le rôle et la fonction des œuvres littéraires traduites doit être poursuivie. De ce point de vue, le présent Colloque s'insère dans une série déjà longue de rencontres abordant ces questions. Puisque c'est à un comparatiste qu'a été accordé l'honneur de prévoir le déroulement de celle-ci, puis-je rappeler deux d'entre elles? En mars 1988 le Centre de Recherche en Littérature Comparée (C. R. L. C.) de l'Université Paris-Sorbonne a organisé un Colloque qui a fourni la base d'un numéro spécial de la *Revue de Littérature Comparée*<sup>7</sup> dont la brève présentation initiale posait – déjà! – une question : «Is there a future for the study of translated literature?». L'année suivante, en décembre

---

<sup>4</sup> Rééditée aux Presses Universitaires de Lille, 1994, avec une «Bibliographie des travaux de Georges Mounin sur la traduction».

<sup>5</sup> Paris, Gallimard, 1995, 278 p. («Bibliothèque des idées»).

<sup>6</sup> En particulier : *L'Épreuve de l'étranger*, Paris, Gallimard, 1984.

<sup>7</sup> R. L. C., 1989/2 : «Le Texte étranger. L'œuvre littéraire en traduction».

1989, deux institutions de l'Université François-Rabelais (Tours), le groupe de recherche «Littérature et Nation» et le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, ouvraient une discussion sur la notion de champ littéraire, et à cette occasion la même question revenait – encore! – sous une forme un peu différente : «La littérature en traduction constitue-t-elle un champ littéraire?»<sup>8</sup>.

Ces questions, comme celle qui préside à ce Colloque, ne sont pas de pure rhétorique. Il s'agit de «vraies» questions – faut-il aller jusqu'à prétendre que ce sont de «bonnes» questions? –, et il n'y a pas de réponse toute prête. Pour les affronter, la première partie de nos débats sera construite sur un axe historique, qui permettra de prendre des repères chronologiques dans cette ligne plus ou moins continue qui, de la Renaissance jusqu'à aujourd'hui, nous donne accès à des œuvres d'abord créées ailleurs. La seconde partie sera à visée plus théorique, ou plus spéculative, mais elle est évidemment indissociable de la première.

Faut-il plaider pour l'insertion des traductions, ou à tout le moins de certaines d'entre elles, dans un patrimoine littéraire? Ou faut-il arguer de la présence, dans cette salle, du tableau de François Schommer représentant Bossuet pour rêver à un sermon «sur l'éminente dignité des traductions dans la République des Lettres»? Ni sermon ni plaidoirie ne conviennent, mais plutôt confrontation. Et puisque Michel Delon, lors du Centenaire de la S. H. L. F., remarquait que «la séparation, amicalement conflictuelle entre littérature française et littérature dite générale et comparée, achève d'exclure le plus souvent toute interrogation théorique de la pratique d'enseignant et de chercheur de littérature française»<sup>9</sup>, qu'il me soit permis de former le vœu, tout simple, que cette rencontre serve à une meilleure interrogation de la littérature française.

---

<sup>8</sup> *Le Champ littéraire*. Études réunies et présentées par P. Citti et M. Détrie. Paris, Vrin, 1992, p. 149-155.

<sup>9</sup> M. Delon. «Quelques remarques sur les objets de l'histoire littéraire en France aujourd'hui», *R. H. L. F.* (1995), supplément au n° 6-95, 172.

## LES TRADUCTIONS : UN PATRIMOINE LITTÉRAIRE?

---

Source : *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1997, n° 3, p. 355-360.